



Recommandation 590 (1970)¹

Réalisation d'un film européen sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Partageant avec la Conférence européenne des ministres responsables de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier la conviction que l'intégration de ce patrimoine dans la vie de la société européenne ne saurait se faire qu'avec le consensus et le concours de l'opinion publique européenne ;
2. Consciente que cette opinion n'est pas encore suffisamment éclairée sur la valeur intrinsèque de ce patrimoine et son caractère irremplaçable ;
3. Réaffirmant l'urgente nécessité de sensibiliser l'opinion publique par tous les moyens d'information et d'éducation actuellement disponibles, et notant que le film est un des moyens les plus efficaces à cet égard ;
4. Ayant pris connaissance avec intérêt du projet d'Europa Nostra de réaliser dans cet esprit un film européen à la réalisation duquel pourraient contribuer des fonds tant publics que privés,
5. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres à apporter un soutien financier et technique à la réalisation du film projeté par Europa Nostra dans le cadre d'une campagne destinée à sensibiliser l'opinion publique européenne aux problèmes de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel commun. Les contributions gouvernementales pourraient être affectées à la partie du film qui traite le problème sur le plan national.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 janvier 1970 (21e séance) (voir [Doc. 2714](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1970 (21e séance).

